Dans les cimetières de Grenoble, un entretien qui fait parler...

Alors qu'approche la Toussaint, les cimetières grenoblois (Saint-Roch et Grand Sablon) voient leur fréquentation croître. Et, avec elle, les remarques de visiteurs parfois surpris de l'aspect de certaines allées. Les élus et services de la Ville s'en expliquent.

Par Isabelle CALENDRE - Hier à 14:15 - Temps de lecture : 7 min Vu 2407 fois



Photo Le DL / Isabelle CALENDRE

Au cimetière Saint-Roch, dans la partie accueillant les tombes les plus anciennes. « Les tombes perpétuelles sont en cours de reprise administrative, on ne peut pas vraiment intervenir pour l'instant. Par la suite, on pourra enlever certains monuments et en faire un espace réapproprié. »

Les cimetières ? « C'est comme une ville dans la ville, c'est une gestion complexe », estiment les agents des services concernés ("Nature en ville", et "Relations aux usagers"). Une gestion qui a évolué depuis 2007, quand les produits chimiques ont été bannis du service des espaces verts – et donc des cimetières.

« Forcément, avec notamment l'absence de produits phytosanitaires, l'entretien est plus compliqué, ce n'est plus comme avant », reconnaît Gilles Namur, adjoint à nature en ville. « Mais ainsi, on protège les agents, et la biodiversité ». Et c'est là que le bât blesse : çà et là, poussent des herbes sauvages, notamment sur le revêtement de certaines allées. « On entend les critiques. Mais je voudrais un regard différent sur cette herbe qui pousse », implore l'élu. « Car cela ne signifie pas un manque d'entretien! »

Une équipe dédiée, du service Nature en ville, est en effet chargée (en plus de l'entretien des parcs), de s'occuper des allées, de l'arrière des tombes, des pourtours, de la taille et du contrôle des arbres... Elle ramasse également les conteneurs poubelle, souffle les feuilles mortes, débroussaille, fleurit les tombes illustres...

« Un mélange de végétation »

Un entretien, la Ville l'assume, qui laisse la part belle à la végétalisation. « Car oui, les cimetières sont aussi des espaces naturels, avec de grands arbres, des ronces. Il y a un mélange de végétation qui plaît à beaucoup. Et en termes d'entretien, il n'y a rien de scandaleux », assure Gilles Namur. « La tonte est faite toutes les quatre à six semaines. C'est de l'entretien courant, après de gros nettoyages effectués cet été par une entreprise spécialisée. Et entre deux passages, un entretien régulier est assuré ». Reste que « la notion de propreté est discutable. Et c'est vrai que le côté clean, bétonné, ce n'est pas nous! » Au contraire : la Ville souhaite, quand le substrat le permet, laisser certaines allées évoluer vers une "mise en herbe" complète. « C'est pourquoi certains passages, qui sont transitoires, peuvent apparaître négligés, alors que c'est juste une phase vers un autre modèle ».

Le rôle des proches

Sur place, au-delà des tâches assurées par les huit agents d'accueil [lire par ailleurs] et les équipes de Nature en ville, la municipalité organise également des "opérations flash" de débroussaillage, où 15 à 20 agents peuvent

être mobilisés. « Nous en avons eu deux grosses cette année. » Enfin, une entreprise d'insertion collabore avec la Ville [lire par ailleurs].

« Mais attention : tout ne relève pas de l'entretien municipal. Ainsi, ce sont les concessionnaires (familles, proches) qui doivent s'occuper des tombes elles-mêmes. Nos agents n'ont pas le droit d'intervenir dessus », précise l'adjoint. Lorsque la végétation sur une tombe se révèle dangereuse, « il faut prévenir les concessionnaires, et ce n'est pas toujours facile de les retrouver. Or la Ville a besoin d'avoir des noms, des numéros, des contacts à joindre en cas de souci », alertent les services.

Dans l'autre sens, ça marche aussi : des visiteurs réguliers signalent en effet les soucis rencontrés, via le fil de la ville. « Nous avons besoin de ces signalements ! Mais nous devons faire la part des choses, entre les vrais besoins et le reste. Les demandes que l'on nous soumet sont très diverses, on doit ensuite aller constater s'il y a une gêne manifeste, ou non ».

Une gêne, on l'aura compris, très relative selon les visiteurs. « Moi, j'adore me promener à Saint-Roch, <u>ces vieilles tombes sont très belles</u> », lance Gilles Namur, quand d'autres s'émeuvent de certains emplacements presque en friche. Les goûts et les couleurs...

En chiffres

- ➤ Les deux cimetières grenoblois comptent 38 000 concessions au total, dont deux carrés militaires, un carré israélite et un carré musulman.
- ➤ Le cimetière Saint-Roch est le plus grand (13 ha, contre 6,5 pour Grand Sablon). Au total, les cimetières représentent 26 km d'allées.
- ➤ Horaires d'ouverture :
- les jours ouvrables, de 7 h 30 à 18 h 30 du 1^{er} mars au 31 octobre, et de 7 h 30 à 17 h 30 du 2 novembre au 28 février.
- les dimanches et jours fériés, les horaires varient. Actuellement les cimetières sont ouverts de 8 h à 18 h 30 (ce sera 7 h 30 le 1^{er} novembre). À partir du 2 novembre, ce sera de 9 h à 17 h 30.

Ce qu'en pensent les visiteurs

Le cimetière Saint-Roch, ses allées enherbées, ses tombes parfois envahies de végétation? « C'est tellement beau! Moi j'adore », s'enthousiasme Geneviève. « Surtout du côté des tombes perpétuelles, c'est comme un petit paradis, c'est magnifique. » Elle apprécie surtout « la valériane, une très jolie plante. L'an dernier, à la Toussaint, elle avait poussé et l'équipe d'entretien m'en avait coupé, ils avaient fait du zèle : j'ai râlé! »

Michèle, elle, est venue faire un petit tour, parce qu'elle n'était pas loin. « Moi, j'aime bien ces petits coins sauvages. Bon, on voit que des personnes n'entretiennent pas leurs tombes, mais ça, on n'y peut rien... Moi en tout cas, j'aime m'y promener, ça me repose. Regardez ces fleurs, c'est joli! C'est bien que les papillons, les abeilles viennent, parce que ne trouver que du bitume, ce serait si triste ». Fringante, elle n'a pas de problèmes de déplacement: « Mais c'est vrai que pour ceux qui ont des difficultés, ça peut être compliqué. L'autre fois je suis passée dans un coin, c'était horrible, il y avait des branches, des lierres, des ci, des ça... c'est parfois sauvage ». Pour elle aussi, « le coin le plus ancien, avec les tombes perpétuelles, est le plus joli. Ce cimetière est beau, vraiment. J'y ai mon mari, mon père, mon gendre, des amis... » Et de supplier: « Comme je l'ai dit à ma fille, si je meurs, je veux respirer, je ne veux pas de grosses stèles: mettez-moi dans un petit coin, avec de la terre, l'herbe, des fleurs ». Et sans les moustiques, qui ce jour-là offraient un festival!



Portion de bitume abîmé au cimetière du Grand Sablon. Photo Le DL /Isabelle CALENDRE

« Un lieu respecté »

Agent d'accueil dans le cimetière, Michel est chargé de l'ouverture et de la fermeture des lieux ; de l'accompagnement des convois ; des constats de travaux ; des recherches de défunts via internet... et évidemment du renseignement aux visiteurs. « Quand c'est la famille ou les proches, ils connaissent. Mais sinon, on les guide à travers les allées. » Occasion de recueillir les remarques : « On nous parle souvent de la végétation, de l'impression d'abandon de certaines tombes. Et puis il y a les mauvaises herbes, plus nombreuses depuis qu'il n'y a plus de désherbage chimique. Mais sinon, le lieu est respecté. »

Quelques centaines de mètres plus loin, au Grand Sablon, le charme semble moins prégnant. « Aujourd'hui, c'est propre, sûrement parce que la Toussaint approche. Mais sinon, la vérité c'est que c'est de plus en plus délaissé », estime ce visiteur. « C'est à l'image de la ville, qui est de plus en plus sale. » Nicole, une autre visiteuse, évoque elle aussi « un laisser-aller, des allées pas entretenues... regardez ce grand trou dans le bitume! ». Le problème, insiste-t-elle, « ce ne sont pas les herbes, mais le travail mal fait. Certaines allées ne font pas soignées : ils pourraient bitumer, ce serait plus pratique ». Au carré 8, des sols fendus et non-linéaires menacent ceux qui ne marchent pas facilement.

« Oui, certaines sépultures ont pris des proportions qui gênent les visiteurs, des gens s'en plaignent », souligne ce connaisseur des lieux. « Il y a aussi des problèmes d'accès, de glissades, parfois des gens tombent. Ce n'est pas la faute des agents, qui ont aussi les parcs à entretenir. Mais c'est un manque de dignité »...



Gilles Namur et les responsables de services dans les allées de Saint-Roch.

Photo Le DL /inès GUILLEMOT

► <u>Un plan de gestion à venir</u>

La pandémie de Covid a tout bouleversé... et la gestion des cimetières n'a pas fait exception! « Ils ont été fermés, et leur entretien modifié. Entre 2021 et 2022, nous avons entamé la reprise en main, via des opérations "coup de poing". Il fallait par exemple se débarrasser des ligneux dans les intertombes », expliquent les services de la Ville. « Désormais, nous souhaitons une gestion au long cours, pour éviter les effets "paliers", et avoir une vraie régularité », insiste Gilles Namur.

Aussi la Ville travaille-t-elle sur un plan de gestion, qui est en cours d'élaboration. « Les cimetières sont des espaces naturels, où il fait de plus en plus chaud. Nous voulons les végétaliser, pour éviter les îlots de chaleur, et les valoriser car ils sont majeurs en termes de biodiversité », insiste l'élu. Un agent de la Ville a donc été missionné pour travailler « sur la conduite du plan de gestion », qui permettra par exemple de décider quelles allées seront végétalisées, et lesquelles resteront en état. « Le plan organisera également les prestations des entreprises extérieures, par exemple. » Il s'agira de poser les choses, pour graduer les interventions en fonction de l'urgence des besoins, et pour organiser le travail de chacun. Un travail actuellement renforcé par la prestation d'une entreprise d'insertion. « Nous faisions ponctuellement appel à eux depuis des années, et cela a été renforcé après la Covid ». Quatre personnes viennent ainsi prêter main-forte aux agents trois jours par semaine jusqu'à fin décembre, « et nous allons continuer avec eux de façon récurrente, notamment pour éviter les présences de ligneux et ronces derrière les tombes ».

À lire aussi

Cimetières : à Grenoble, Brié et Pontcharra, des solutions pour pallier le manque de places

Le conseil municipal de Grenoble vient de voter une délibération qui met fin à la vente de concessions par anticipation et acte le droit d'inhumation dans ses deux cimetières pour les seules personnes résidentes ou décédées dans la commune. La raison : la saturation des cimetières grenoblois. D'autres communes connaissent des problèmes similaires et ont trouvé des parades. Tour d'horizon.

Par Ève MOULINIER, Marina BLANC et Emmanuelle DUFFEAL - 20 nov. 2021 à 16:00 | mis à jour le 20 nov. 2021 à 22:04 - Temps de lecture : 7 min Vu 1155 fois



Anouche Agobian, adjointe de la Ville de Grenoble. Photo Le DL/Jean-Benoît Vigny

Il y a deux cimetières grenoblois et le conseil municipal vient de voter les nouvelles modalités de gestion et d'octroi des concessions. Pourquoi ?

« Cette délibération est venue mettre l'accent sur le vaste Plan cimetières que la Ville de Grenoble a décidé de mettre en place pour faire face à la saturation de nos cimetières. Ce plan 2020/2025 est doté de deux millions d'euros d'investissements, soit le triplement du budget habituel. Cela s'est imposé à nous par la pression de la première période Covid, où on a été très près de ne plus pouvoir enterrer nos morts. »

Qu'avez-vous décidé alors ?

« Étant dans l'impossibilité d'agrandir nos cimetières, puisque le foncier est rare sur Grenoble, nous avons fait des choix et on les assume. En résumé, seules les personnes décédées à Grenoble ou habitant à Grenoble, ont désormais un droit de sépulture dans nos deux cimetières. De plus, nous avons décidé de ne plus octroyer des concessions par anticipation. C'est-à-dire qu'on ne peut plus réserver par avance un caveau à Grenoble. Les préparatifs d'inhumation se feront maintenant au moment du décès. »

Ce sont deux gros changements...

« Nous essayons de sacraliser la possibilité pour les Grenoblois de pouvoir se faire inhumer dans leur ville. »

Et pour les caveaux familiaux qui existent déjà?

« Il y a un droit de filiation pour les caveaux familiaux déjà existants, donc rien ne change. »

Mais ne peut-on pas faire de la place, en regardant du côté des tombes abandonnées ?

« C'est ce qu'on fait déjà! Cela fait plus d'une dizaine d'années qu'un vrai plan de reprises administratives a été mis en place à Grenoble. Jusqu'en 2020, on lançait jusqu'à 120 procédures par an sur des tombes anciennes où plus personne ne venait se recueillir. Et depuis un an, on en lance 250! Mais les dossiers administratifs sont complexes et longs à traiter. Il faut souvent quatre ans avant de pouvoir déterrer les restes, les enterrer dans des ossuaires ou les incinérer. »

Mais avec la hausse des crémations, on devrait avoir davantage de places, non ?

« Non, car le flux est très important. On est en plein "papy-boom" et l'Insee a montré que le nombre de décès augmente de 7 % par année. Ce qui est très significatif. Il y a eu aussi le Covid. Et tout le monde ne souhaite pas se faire incinérer... Autre facteur qui touche la communauté musulmane : le rapatriement des corps dans d'autres pays se fait de moins en moins souvent. À Grenoble, nous avions créé un carré musulman en 2009 et il est aujourd'hui quasiment plein. »

Lors du conseil municipal, l'opposition de droite (Brigitte Böer et Alain Carignon) vous a accusés de « manque d'empathie » pour la fin des concessions par anticipation, arguant que cela empêche les personnes âgées de préparer sereinement leur enterrement...

« C'était horrible et injuste. Car c'est exactement l'inverse. Bien sûr, ce serait idéal de pouvoir acheter une concession à l'avance. Mais ce n'est plus possible... Si on continuait à le faire, cela reviendrait à refuser à des Grenoblois de pouvoir enterrer leurs morts au moment du décès. C'est ça, que M. Carignon veut ? Dire qu'on n'a pas de cœur ni d'empathie, c'est aussi injurier nos personnels des cimetières et ceux des Pompes funèbres intercommunales qui ont tant donné pendant la période Covid. Oui, j'étais énervée car c'était indécent de faire de la polémique sur un tel sujet. »

➤ 200 places créées à Brié-et-Angonnes

Cimetières : à Grenoble, Brié et Pontcharra, des solutions pour pallier le manque de places



Le projet d'agrandissement du cimetière des Broux va coûter 300 000 euros à la commune. Photo Le DL /Marina BLANC

Brié-et-Angonnes, 2 600 habitants, compte deux cimetières: celui des Angonnes et celui des Broux, situé tout près de la caserne de pompiers. Ce dernier, qui compte 346 places, est au cœur d'un projet tout récemment dévoilé par le maire Claude Soullier: « Nous allons, dans la continuité de l'existant, agrandir le cimetière des Broux. C'est une nécessité qui s'est rapidement imposée quand nous sommes arrivés à la tête de la municipalité aux dernières élections » et qui se confirme: la dernière des 24 places du columbarium vient d'être vendue.

« Les familles ne souhaitent pas restituer les concessions »

« Des campagnes de reprises de concession ont déjà été faites et elles coûtent d'ailleurs très cher aux communes puisqu'une fois que les restes sont déposés dans l'ossuaire communal, les monuments sont aussi à la charge de

la municipalité ». Il faut donc les détruire, les évacuer... « Mais de toute façon, sauf cas exceptionnel, ici les familles ne souhaitent pas restituer les concessions à la commune ». Cette dernière а donc lancé son projet d'agrandissement du cimetière, pour plus de 300 000 €, entièrement financés par commune « parce que ces travaux ne sont pas subventionnables ». « On a déjà réalisé de gros travaux d'entretien parce qu'il y en avait besoin sur les deux cimetières, et là, nous allons attaquer d'ici la fin de l'année l'agrandissement de celui des Broux » avec la création de 200 emplacements pour les tombes et 192 emplacements de columbarium pour urnes funéraires.







Le projet d'agrandissement du cimetière des Broux à Brié-et-Angonnes prévoit 200 emplacements supplémentaires pour des tombes et 190 emplacements supplémentaires pour urnes funéraires.

Photo Le DL/Marina BLANC1 /3

« Nous nous sommes rendu compte que de nombreuses personnes "fréquentaient" le site et nous avons souhaité le rendre encore plus agréable... Nous allons donc également planter des arbustes, des massifs de plantes et fleurs, créer une promenade paysagère... », détaille le maire. « Tout devrait être terminé au printemps prochain et cela devrait nous permettre d'assurer de la place pour les 30 ou 50 prochaines années! La demande est là et une dizaine de personnes nous ont déjà contactés pour réserver un des futurs emplacements ». Des concessions qui sont proposées pour 15, 30 ou 50 ans renouvelables.

➤ Pontcharra recycle les tombes abandonnées



Le travail de reprise de concessions entrepris depuis quatre ans par la commune de Pontcharra a permis la libération de 160 emplacements.

Photo Le DL/Ville de Pontcharra

Pourquoi à Pontcharra plus qu'ailleurs arrive-t-on davantage à enterrer ses défunts ? Un concours de circonstances serait tenté de répondre le maire Christophe Borg.

Il aura fallu en effet un projet d'extension du cimetière de Grignon et un véto des services de l'État, plus exactement la Police de l'eau, pour pousser la municipalité à trouver une autre solution. Avant que Christophe Borg ne devienne le maire de la ville, son prédécesseur Charles Bich avait effectivement anticipé la pénurie de places dans les cimetières en faisant l'acquisition

d'un terrain pour ainsi offrir un jour la possibilité à la municipalité de l'étendre.

Malheureusement il n'avait pas prévu que ce dit terrain allait se trouver non loin d'un captage d'eau potable. L'extension devenant impossible, et les places dans le cimetière venant à manquer, la commune engageait il y a maintenant quatre ans un vaste travail de reprises de concessions. « Nous étions de plus en plus à l'étroit dans le cimetière et pour autant nous avions de très nombreuses tombes anciennes à l'abandon ou en très mauvais état. La plupart datant d'avant 1920 » indique le maire.





Le cimetière de Grignon.

Photo le DL. Agnès Bernès

160 concessions reprises au bout de trois ans

Par contre la reprise de concessions funéraires en l'état d'abandon est « une procédure longue et très encadrée » insiste le maire. Elle impose « des obligations juridiques aux communes afin de garantir le respect dû aux morts et les droits des familles ». Il faut en effet trois ans pour en venir à bout. « Notre police municipale a procédé à des constats, pris des photos, dressé des procès-verbaux, affiché la liste des concessions concernées en mairie, laissé des panneaux sur les tombes si d'aventure des descendants venaient à nouveau à fleurir ou entretenir la tombe », précise Christophe Borg. Les tombes étant très anciennes, il a été quasi impossible de prévenir les descendants par courrier. D'ailleurs durant ce grand inventaire qui a permis la reprise de 160 concessions, la commune a eu seulement deux retours de familles souhaitant conserver les concessions.

Une fois tous les délais épuisés, une fois que l'on est vraiment sûr que les tombes sont bien abandonnées, là et seulement là, la commune peut procéder à la démolition des tombes ou monuments abandonnés et à la récupération les ossements. Ce marché est alors confié à des entreprises spécialisées car qui dit démolition, dit exhumation et nouvelle inhumation dans l'ossuaire du cimetière. Il s'agit d'un caveau dans lequel on vient mettre non plus des cercueils mais des boîtes identifiées et contenant les restes des personnes.

Une campagne de reprise de concessions n'est pas donc pas seulement longue, elle peut être onéreuse mais rien à voir avec les coûts d'une extension ou construction de cimetière. La Ville de Pontcharra a déboursé près de 100 000 euros. Aussi parce que la commune en a profité pour engager des travaux d'embellissement de ses cimetières.

Ce travail d'inventaire se poursuit car une nouvelle campagne a été engagée en 2021. La commune estime pouvoir récupérer encore une cinquantaine de tombes sur les deux cimetières. D'où cette modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) il y a un an pour supprimer l'emplacement mis en réserve pour l'extension du cimetière de Grignon.

Peut-on encore réserver une concession?

Le maire préfère parler de « prise en considération du désir de personnes voulant être enterrées à Pontcharra » plutôt que de réservations. « On ne leur dit pas que c'est acquis. Par contre on ne peut pas empêcher des familles d'acheter un emplacement ». Les demandes restent cependant rares, pas plus d'une à deux par an. Aussi parce que « la crémation est de plus en plus plébiscitée ». À Pontcharra, « on a dû répondre à ce changement d'habitudes ». Les deux cimetières disposent de columbariums et d'un jardin du souvenir. « À l'avenir, ce sera sans doute la solution pour les communes. Ça coûte moins cher et ça prend peu de place ».

Carrés musulmans dans les cimetières : la place manque...

Dans la métropole grenobloise, seules six communes sur 49 proposent des carrés musulmans dans leurs cimetières. Et ceux-ci affichent presque tous complets. Un problème qui semble aujourd'hui quasi-insoluble...

Par Isabelle CALENDRE - 13 oct. 2022 à 06:00

| mis à jour le 13 oct. 2022 à 10:43 - Temps de lecture : 8 min Vu 1466 fois

Dans les carrés musulmans de la métropole de Grenoble, la place manque



Le carré du cimetière Grand-Sablon, à La

Photo Le DL /Clara

musulman Tronche.

GOUBAULT

Jusqu'alors, la question de la sépulture « n'était pas vraiment un sujet, car de nombreux musulmans demandaient le rapatriement dans leur pays d'origine », explique Eric Rossetti. Le vice-président de la Métropole, en charge notamment "de la politique funéraire et du cimetière", a toutefois constaté que les choses avaient évolué ces dernières années. « Nous avons de plus en plus de demandes pour des enterrements ici, dans l'agglomération grenobloise. » Des enterrements qui répondent à des exigences spécifiques, auxquelles répondent les carrés musulmans — où les tombes sont tournées vers la Mecque. On en trouve à Grenoble, Échirolles, Pont-de-Claix, Saint-Égrève, Saint-Martin-le-Vinoux et Poisat (cimetière intercommunal). Sauf que ces carrés musulmans ne sont pas suffisamment nombreux pour satisfaire la demande…

« Un problème insoluble »

« Dans l'agglomération, des communes ont joué le jeu, et créé quelques places quand on les a sollicitées. Mais c'est vrai que souvent, les villes ont l'impression qu'il n'y a pas de demande, car les musulmans s'adressent d'abord à la Métro et au cimetière intercommunal de Poisat », explique M. Traikia, gérant de la société de pompes funèbres Djennah.

Oui, mais voilà : le carré musulman de Poisat, lui aussi, affiche complet ! « Il compte 881 personnes. » Avec un carré juif qui en compte 173, Poisat abrite 49,7 % des défunts "confessionnaux" de la métropole... « alors qu'il ne contient que 3 % des places totales », précise Eric Rossetti.

Plus de place nulle part ou presque (il en reste à Pont-de-Claix), et une demande en progression : l'équation a tout du problème insoluble. « On ne sait pas le résoudre », avoue Eric Rossetti. « Tout simplement parce qu'il faudrait du foncier, de la place, or il n'y en a pas. » L'agglomération grenobloise a poussé autour de ses cimetières, qui ne sont pas extensibles à loisir. « D'ailleurs, la question ne touche pas que les musulmans, les cimetières "classiques" manquent de place aussi », reconnaît l'imam RiadhAzouni.

Anouche Agobian, adjointe au maire de Grenoble, connaît bien le sujet. Et rappelle que la Covid-19 n'a pas facilité les choses : « On a vécu des moments très compliqués », dit-elle aujourd'hui. Le carré musulman grenoblois (110 places, créé en 2019), au cimetière Grand-Sablon, est ainsi vite arrivé à saturation, et elle l'avoue : « Il n'y a pas trop de marge de manœuvre. On est entre l'Isère et l'autoroute, sans possibilité d'extension. » Une situation « impossible » selon l'élue, qui s'est tournée vers la Métro : « Mais ils sont dans la même situation. »

« Personne ne s'en occupe »

Reste donc la bonne volonté des 43 communes de la métropole n'ayant pas de carré musulman. Et là aussi, ça coince. D'abord parce que cela ne résoudrait pas tous les problèmes, puisque la plupart des villes n'accueillent que les défunts qui habitent ou sont décédés sur la commune. Un Grenoblois n'aurait donc pas de solution ailleurs... Mais aussi, et surtout, parce que « certaines communes ont dit non, clairement, comme Saint-Martin-d'Hères ou Fontaine ; d'autres n'ont pas de demande officielle ; d'autres sont tout simplement réticentes par peur des réactions de leurs habitants ; d'autres enfin ne seraient pas contre, mais n'ont pas de terrain suffisant », résume Eric Rossetti. La Métro a bien tenté l'incitation, demandé aux maires de faire des efforts. « Mais en fait, on a l'impression que dans les communes, personne ne s'occupe de ça! », regrette le vice-président. « C'est un sujet que tout le monde repousse. »

Un sujet qu'il faudra pourtant aborder, et rapidement. Car, au-delà des carrés confessionnaux, ce sont tous les cimetières qui y seront un jour confrontés.



➤ Conseil des imams : « Double peine pour les familles »

Soucieuse de respecter les différentes confessions, la ville d'Échirolles a doté le cimetière des 120 Toises d'un carré musulman dès l'année 2011 (il compte 58 concessions à ce jour). « Ce carré étant arrivé à saturation, trois nouveaux espaces au sein du cimetière lui ont été affectés notamment autour d'anciens espaces communs. Une augmentation rapide et durable des demandes d'inhumations fait que ces nouveaux espaces sont aujourd'hui tous utilisés », explique la Ville.

Qui poursuit : « La problématique d'espace disponible pour de nouvelles concessions n'est aujourd'hui pas seulement liée aux carrés confessionnels. Il s'agit d'une problématique plus globale, qui devra s'accompagner à terme d'une modification des conditions d'usage pour les espaces funéraires dans les cimetières, toujours dans le respect du rapport que chacun peut entretenir avec la fin de vie. »

➤ Christophe Ferrari lance « un appel aux maires »

des imams », poursuit l'élu.



Christophe Ferrari.
Photo Le DL /Inès GUILLEMOT

confession musulmane enterrés dans la métropole. Pour autant, « la question des cimetières est une compétence communale, et il existe 73 cimetières dans la métropole grenobloise », rappelle Christophe Ferrari, président de la Métro. Néanmoins, la question de la pénurie l'interpelle : « Pour moi, la question de la sépulture est un véritable sujet. C'est un droit, datant de l'époque napoléonienne (1804), "quelle que soit sa race et sa religion", dit le texte. Le fait qu'aujourd'hui, les nouvelles générations de musulmans souhaitent voir leurs proches enterrés ici est pour moi essentiel : cela traduit une forme d'attachement à la France, au territoire, et je suis très attentif aux demandes des associations et

Le cimetière intercommunal de Poisat abrite près de la moitié des défunts de

Avec près de 900 tombes, le carré musulman de Poisat « est devenu le cimetière confessionnel de l'agglomération », constate Christophe Ferrari. « Et cela a quelque peu dédouané les communes de leurs responsabilités. C'est pourquoi je lance un appel aux maires, pour qu'ils prennent leur part. Pour moi, le sujet ne relève pas de la laïcité : la loi est claire, chacun a le droit d'être enterré selon sa confession. J'invite donc les maires à créer des carrés musulmans, et à préparer les conditions de leur extension. »

L'argument du manque de foncier, s'il est réel, « vaut pour tout le monde, et pour la Métropole aussi ! », ajoute le président.

Quant à la demande grenobloise de création d'un cimetière « qui serait géré par les quatre ou cinq communes les plus concernées par la demande des musulmans », elle n'a visiblement pas pris. « Nous avons fait des courriers en ce sens, mais ils n'ont pas rencontré d'écho. »

Aujourd'hui, reste donc la solution, partielle, des reprises de concessions, ça et là. Rien de vraiment satisfaisant. « Il faut poursuivre le travail », insiste Christophe Ferrari. « C'est un sujet d'urgence pour les familles musulmanes. »



Le carré musulman du cimetière des 120 Toises, à Échirolles.

Photo Le DL /Marina BLANC

➤ Le carré échirollois est plein aussi

Soucieuse de respecter les différentes confessions, la ville d'Échirolles a doté le cimetière des 120 Toises d'un carré musulman dès l'année 2011 (il compte 58 concessions à ce jour). « Ce carré étant arrivé à saturation, trois nouveaux espaces au sein du cimetière lui ont été affectés notamment autour d'anciens espaces communs. Une augmentation rapide et durable des demandes d'inhumations fait que ces nouveaux espaces sont aujourd'hui tous utilisés », explique la Ville.

Qui poursuit : « La problématique d'espace disponible pour de nouvelles concessions n'est aujourd'hui pas seulement liée aux carrés confessionnels. Il s'agit d'une problématique plus globale, qui devra s'accompagner à terme d'une modification des conditions d'usage pour les espaces funéraires dans les cimetières, toujours dans le respect du rapport que chacun peut entretenir avec la fin de vie. »

➤ Pompes funèbres : « Et la volonté du défunt ? »

Gérant de la société de pompes funèbres musulmanes Djennah, à la Villeneuve, M. Traikia rencontre de plus en plus de familles souhaitant que leur défunt soit enterré dans l'agglomération. Et, de plus en plus souvent, il doit leur annoncer qu'aucune place n'est disponible. « Or la première chose à respecter, c'est la volonté du défunt. Quand celui-ci est croyant, la famille doit l'enterrer selon les rites, et ne peut, moralement, accepter un cimetière "classique". Alors, souvent, elle opte pour un rapatriement. Mais c'est un déchirement, cela se fait dans la douleur. Certains me disent par exemple qu'ils ne vont jamais en Algérie, et ils sont obligés d'accepter cet éloignement. »

Au-delà de la douleur de la séparation, le rapatriement a un coût : « Si le décès a lieu à l'hôpital, c'est autour de 2 300 ou 2 400 €. Mais si la personne est décédée à la maison ou en clinique, il faut ajouter du transport et les PFI... on atteint plus de 3 000 €. » Si en Tunisie, l'État prend en charge le rapatriement, ce n'est pas le cas au Maroc et en Algérie, où il faut contracter une assurance. « C'est un souci qui se rajoute à la douleur de la perte », estime M. Traikia.

« Si chaque ville... »

Pour lui, la solution se trouve « dans la volonté des communes : si chaque ville de la Métro créait ne serait-ce que dix emplacements pour musulmans, cela en ferait presque 500, on serait tranquille plusieurs années ». Surtout que la pratique musulmane autorise la présence de deux corps par concession. « Heureusement d'ailleurs, sinon je ne sais pas comment on s'en sortirait », avoue le spécialiste. Lui, se dit « conscient du problème, qui est national. C'est logique : de plus en plus de musulmans ont leur histoire, leur famille ici, ils veulent être enterrés ici. La progression est constante ». M. Traikia plaide aussi pour « un nouveau cimetière intercommunal, même s'il doit être un peu éloigné de Grenoble. Les familles sont prêtes à se déplacer : l'important, je le répète, c'est la volonté du défunt ».

➤ Pas de place pour des carrés confessionnels à Fontaine

« La loi ne nous oblige pas à avoir des espaces pour les confessions, c'est simplement recommandé. » Denis Miniconi, premier adjoint fontainois le dit sans ambages, le sur les regroupements confessionnels n'aura pas lieu dans sa commune. Non parce qu'il refuse de l'ouvrir mais simplement parce que, dans les deux cimetières de Fontaine, il n'y a pas de place. « C'est le cas de beaucoup de cimetières urbains. On ne peut pas les agrandir. » Et la commune est frappée par le Plan de prévention



des risques d'inondation, donc n'a que très peu de terrains constructibles.

Ce manque de place est un véritable problème. « On en est au point qu'on ne respecte pas la loi qui nous oblige à avoir un pourcentage d'avance d'emplacements en fonction du nombre d'inhumation faites chaque année. » Pour faire face aux besoins de la population, l'adjoint doit trouver des solutions pour accélérer les rotations. « Nous avons stoppé les réservations à l'avance des concessions. Nous n'autorisons plus les concessions perpétuelles, on s'arrête à 30 ans. » Il reconnaît que la Covid-19 n'a pas arrangé les choses. Et le nombre de crémations augmentant, « ce qui donne un peu d'air », Denis Miniconi craint, là aussi, la pénurie prochaine de place dans les columbariums. « À moins de supprimer un stade pour y construire un cimetière, je ne vois plus de solutions… »

« Si on avait eu de la place, on aurait abordé le sujet des espaces confessionnels en bureau municipal », assuret-il. « C'est vrai, c'est un débat délicat. Certains estiment que les cimetières doivent rester des lieux laïques. Mais quoiqu'il arrive, à Fontaine, ça ne sert à rien de se poser la question car il n'y a pas de place. D'autant plus que ces espaces confessionnels doivent être installés à l'écart des autres tombes, avec de très fortes contraintes. Leurs normes nécessitent plus de superficie. »

Alors, les familles fontainoises musulmanes, sachant qu'il n'y a pas de regroupements confessionnels, se rapprochent peu de la mairie. « Elles se dirigent souvent vers Poisat ou dans leur pays d'origine si elles en ont un. Parfois, les familles acceptent l'enterrement républicain à Fontaine. Mais cela, je ne peux pas vraiment le savoir : je n'ai pas à leur poser cette question qui serait discriminante. »

K.C.